



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 27 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 21 juillet conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMLADI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	M. ARESU
Mme OTTAVY-SARROLA	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme CORTICCHIATO	à	Mme GUERRINI
M. FILONI	à	Mme SANNA
M. FERRARA	à	M. PAOLINI
Mme FELICIAGGI	à	M. SBRAGGIA
Mme VILLANOVA	à	Mme ZUCCARELLI
Mme MASSEI	à	Mme FALCHI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juillet 2015

Délibération N°2015/ 244

Présentation du rapport annuel du délégataire pour l'exécution de la délégation de service public pour l'exploitation du casino municipal

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Les délégataires produisent, chaque année, avant le 1^{er} juin, un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du service délégué et une analyse de la qualité du service. Dès la communication de ce rapport à l'autorité délégante, son examen est soumis à l'assemblée délibérante qui en prend acte. C'est l'objet du présent rapport. Toutefois, et préalablement à sa délibération, deux éléments caractéristiques méritent d'être soulignés.

Premièrement, la particularité du présent rapport est qu'il clôt l'ancienne convention de délégation de service public pour l'exploitation du Casino municipal d'Ajaccio, signée le 9 février 1999 pour une période de 15 ans, prolongée à partir du 9 février 2014 jusqu'au 31 octobre 2014, pour motif d'intérêt général, par avenants 6 et 7 au contrat initial par délibérations du conseil municipal. Ainsi, l'exercice comptable 2013/2014 est à la fois une rupture et une transition suite à la négociation et à la signature, en cours d'année, d'une nouvelle convention de délégation de service public, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2014.

Le second élément justifiant une précision concerne les recettes perçues par la Ville pour l'exploitation du Casino. Les diverses contributions prévues à la convention représentent 54 543 euros repartis comme suit : 13 810 euros au titre des actions culturelles, 22 500 euros au titre du social et 18 233 euros au titre de la promotion du tourisme.

A ces montants, s'ajoute la redevance d'occupation annuelle pour le bâtiment abritant le casino, à hauteur de 24 617 euros, pour 2013.

Enfin, le prélèvement communal sur le produit brut des jeux s'est élevé à 702 586 euros et le reversement de l'Etat à 209 107 euros. Le montant global s'élève donc à 911 692 euros, soit une diminution de 80 831 euros par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est parallèle à celle du produit brut des jeux. En effet, ce dernier est en constante diminution et révèle les difficultés du secteur d'activité de casinotier, au niveau national, depuis quelques années. Ce contexte a ainsi été pris en compte lors de la négociation de la nouvelle convention de délégation de service public.

Considérant :

Le rapport annuel transmis par le délégataire, la Société de gestion du casino d'Ajaccio, pour l'exploitation du casino municipal pour l'exercice 2013/2014 ;

L'avis favorable de la commission consultative pour les services publics locaux réuni le 22/07/2015 ;

L'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2015 ;

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De prendre acte de la présentation du rapport annuel du délégataire, Société de gestion du casino d'Ajaccio, pour l'exécution de la délégation de service public pour l'exploitation du Casino d'Ajaccio pour l'exercice 2013/2014.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2121-29, L141-3, L1413-1 et R1411-7 ;

Vu le rapport annuel transmis par la Société de gestion du casino d'Ajaccio pour l'exploitation du casino municipal pour l'exercice 2013/2014 ;
Vu l'avis favorable de la commission consultative pour les services publics locaux réuni le 22 juillet 2015 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2015 ;

PREND ACTE

de la présentation du rapport annuel du délégataire, Société de gestion du casino d'Ajaccio, pour l'exécution de la délégation de service public pour l'exploitation du Casino d'Ajaccio pour l'exercice 2013/2014.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150727-2015_244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2015

Publication : 05/08/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

